

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (Montréal) et de Saint-Paul (Montréal et Ile-aux-Noix).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (Wakelield) et de Saint-Paul (Plantagenet et Aylmer).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (Sorel) et de Saint-Paul (Abbotsford).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (Shawinigan) et de Saint-Paul (Grand'Mère).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (La Patrie) et de Saint-Paul (Scottstown).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (L'Avenir) et de Saint-Paul (Chester).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Solennité du titulaire de Saint-Pierre (Coulange).

On ne peut faire aucune autre solennité en ce jour.

J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 31 mai 1906.

N ce moment les évêques français tiennent à Paris leur grande réunion pour savoir s'ils doivent se soumettre à la loi de séparation, accepter ou repousser les associations cultuelles qui sont le gond de la loi. Respectons le secret de leurs délibérations, mais faisons noter en passant que les différents pointages auxquels se sont livrés les journaux peuvent être erronés. Ces journaux déclaraient que 41 évêques étaient pour l'acceptation de la loi, et 29 pour son refus. Cette statistique ne tiendrait pas compte de quelques indécis; mais il faut remarquer que ces pointages ont été faits avant la réunion, en se basant sur des inductions qui pouvaient être vraies quand on les a faites et ont pu changer depuis. Il n'est un secret pour personne à Rome que le courant ici est à la résistance, à l'ignorance complète de la loi. Certes le Souverain-Pontife ne sort point de sa réserve; mais cependant dans les audiences qu'il accorde, on sent plus qu'il ne le